
Adresse de la municipalité d'Agde qui demande aux représentants, au nom de la patrie, de rester inébranlables au poste d'honneur que le peuple français leur a confié, lors de la séance du 25 germinal an II (14 avril 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la municipalité d'Agde qui demande aux représentants, au nom de la patrie, de rester inébranlables au poste d'honneur que le peuple français leur a confié, lors de la séance du 25 germinal an II (14 avril 1794). In: Tome LXXXVIII - Du 13 au 28 germinal an II (2 au 17 avril 1794) p. 550;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1969_num_88_1_29747_t1_0550_0000_4

Fichier pdf généré le 30/01/2023

décrets a cent fois sauvé la patrie; une de tes lois vient de prononcer la destruction de ses ennemis intérieurs qui le sont aussi de l'humanité; celle qui les déclare indignes d'habiter le sol sacré de la liberté est marquée du sceau de la sagesse. Qu'ils aillent sur une terre esclave rougir de leurs forfaits et étouffer s'il se peut leurs remords! Que les sans-culottes jouissent en paix de leur fortune que tu viens de déclarer sacrée et inviolable! Répartis tous les biens des ennemis de la liberté! Nous te félicitons de tes travaux, et nous t'invitons à forger de nouvelles foudres pour exterminer les tyrans et leurs vils suppôts.»

BAVILLET (*présid.*), PARNET (*secrét.*),
CLAUDET (*secrét.*).

p

[*La Sté popul. de Foug, à la Conv.; s.d.*] (1).

Citoyens représentants,

Nous avons gémi sans nous abattre ni nous déconcerter sur la nouvelle de la conjuration contre la souveraineté du peuple français. Les ennemis de sa régénération, jaloux de son bonheur, ne pouvant soutenir l'éclat de la lumière qui, de la montagne, sort avec le radieux de l'astre du jour, ourdissent sans cesse des trames odieuses pour l'obscurcir. Ils conjurent sa perte; que la juste punition des coupables fasse frémir tous les malveillants! que le glaive de la loi tranche leurs jours perfides! que leurs complots abominables périssent avec eux! et que leur mémoire ne se conserve que pour être en exécration parmi tous les peuples de l'Univers.

Nous vous devons, Citoyens législateurs, et aux Comités de salut public et de surveillance, les plus grandes félicitations sur l'activité, le courage et l'énergie avec lesquels cette trame infâme a été déjouée. Nous vous en devons pour le Code des successions qui vient de paraître, travaux qui ont sauvé la République au milieu des plus grands dangers. Recevez-les, ils partent d'un cœur vraiment républicain.

Citoyens représentants, conservez votre poste et ne le quittez qu'après que la République sera affermie, consolidée d'une manière stable et inébranlable.

Pour nous, admirateurs fidèles de vos travaux, nous jurons la plus grande soumission à vos respectables décrets. Nous jurons de les faire respecter et exécuter, de dénoncer les traîtres qui viendraient à notre connaissance, de vous soutenir de tout notre pouvoir, de plutôt mourir que de souffrir la moindre violation dans les droits sacrés des peuples, et tandis que notre jeunesse enrolée sous les drapeaux de la Liberté part combattre les tyrans et leurs satellites, nos bras agrestes s'occupent avec activité à extraire le salpêtre nécessaire à leur lancer la mort.»

LAURENT (*présid.*), DUPLATEAU (*secrét.*),
HUSSON (*secrét.*).

q

[*La municip. d'Agde, à la Conv.; s.d.*] (1).

« Citoyens représentants,

Nous avons appris avec une profonde indignation, l'horrible conspiration que les ennemis du peuple avaient encore osé tramer contre son bonheur; nos premiers regards se sont portés vers le sommet de cette sublime Montagne, d'où, à l'instar de la roche tarpéenne sont précipités tous les conspirateurs; nous avons vu le zèle infatigable de nos Comités de salut public et sûreté générale, et pleins de confiance dans votre sollicitude et énergie, nous avons proclamé une seconde fois l'unité, l'indivisibilité de la République, le triomphe de la liberté et de l'égalité, la chute des tyrans et de tous les conspirateurs, que vous devez continuer de frapper de la foudre nationale.

Citoyens représentants, la commune d'Agde, qui longtemps avant la révolution, se démontra l'ennemie de la tyrannie et que vous avez déclaré avoir bien mérité de la patrie, vous conjure au nom de cette même patrie, dont vous êtes les pères, de rester inébranlables au poste d'honneur que vous a confié le peuple français; investis de toute sa force, vous en disposerez pour son bonheur, vous consolidez le gouvernement républicain, qu'il a juré de maintenir; vous éterniserez le règne glorieux de la liberté et de l'égalité, et après avoir rempli cette sublime tâche, déposant entre les mains de vos successeurs, les rênes du gouvernement, vous aurez acquis le titre le plus précieux à des républicains, celui d'avoir bien mérité de leur patrie. Tels sont les vœux de la commune républicaine d'Agde, qui renouvelle entre vos mains le serment de ne reconnaître d'autres lois, que les décrets du sénat français, et de mourir à son poste pour les faire respecter.

Vive la République une et indivisible; périsent à jamais les tyrans et les traîtres.»

LE PELLETIER (*maire*), BARRAT GIRAUDY, FOURNIÉ, BOUSQUET, LOUVET, DAUBY, [et une signature illisible].

r

[*Le distr. de Nyons, à la Conv.; 1^{er} germ. II*] (2).

« Cette décade, nous avons fait l'adjudication définitive de 23 lots d'immeubles d'émigrés. Le montant de l'estimation se portait à 38.908 liv. Le prix d'adjudication a été de 133.400 liv.; c'est-à-dire que l'adjudication a plus fait que de tripler l'estimation. Vive la République. S. et F. »

LEMOYNE, AUZIN, SOULIER.

(1) C 300, pl. 1058, p. 11. Bⁱⁿ, 25 germ. (1^{er} suppl^t); 29 germ. (2^e suppl^t) et 1^{er} flor. (2^e suppl^t); *Débats*, n° 574, p. 440.

(1) C 298, pl. 1042, p. 14. Bⁱⁿ, 25 germ. (1^{er} suppl^t); *Débats*, n° 574, p. 440.

(2) C 298, pl. 1042, p. 33. Bⁱⁿ, 25 germ. (2^e suppl^t); *Débats*, n° 574, p. 441; *J. Sablier*, n° 1258.